

# CONDUCTEUR INSTALLATION INCINÉRATION

Fiche FAST n° **06-09-14** | (30/11/2012)

Les informations fournies par cette fiche sont indicatives, sans valeur légale et sans caractère obligatoire.

## Description de l'activité

**Définition** : conduit, règle et entretien des installations destinées à incinérer les ordures ménagères, les déchets ou les résidus urbains

- Assis dans un poste de contrôle, il dirige depuis un pupitre le four et son dispositif de chargement ; il surveille sur un écran et règle les manœuvres de déchargement de camions de collecte
- Dans les petites usines, il intervient directement sur les installations lors des différentes opérations (quai et fosse ; trémie d'alimentation et engin de reprise, traitement)
- Peut en assurer l'entretien (soudage, changement d'éléments d'étanchéité, ou de calorifugeage...) ; et être exposé à des polluants atmosphériques émis par la fosse de stockage (déchets bruts, effluents) et par les fours - trémies (poussières, fumées, suies, machefers).
- Il intervient aussi en cas d'incident ou de panne.

## Exigences

- Contrainte posturale : position assise prolongée, travail debout
- Horaire de travail : travail posté 3x8h, travail nuit > 270h/an
- Mobilité physique : dénivellation (maintenance)
- Travail Milieu Isolé
- Travail seul
- Vision adaptée au poste : champ visuel de loin, vision de près

## Accident du travail

- Chute de plain-pied : dénivellation, surface glissante
- Chute de hauteur : fosse, trémie
- Agression par agent thermique : brûlure (opération débouillage trémie, trappe, décentrage)
- Emploi de machine dangereuse : travaux entretien
- Déplacement en ouvrage étroit : heurt structure
- Contact électrique : électrisation, électrocution

- Explosion : bouteille de gaz bombe aérosol, munition
- Incendie: feu de véhicule
- Renversement par engin/véhicule : camion de collecte

## Nuisances

- Bruit : broyeurs, turbo-alternateurs - Voir la fiche
- Gaz de combustion/échappement : NOx, SO2, CO
- Solvants halogénés alicycliques (dioxines, furanes) ; autres solvants (aldéhydes)
- Suie : HAP, composés organiques volatils
- Substances organo métalliques : polluants atmosphériques provenant des produits de décomposition thermique des déchets lors de fuites ou émanations dans l'installation, lors de l'élimination des mâchefers, ou lors des opérations de nettoyage et d'entretien : arsenic, cadmium, béryllium, cobalt, plomb, nickel
- Poussières de fibres minérales artificielles : fibres céramiques réfractaires (FCR) lors de l'entretien, changement d'éléments d'étanchéité ou de calorifugeage
- Monoxyde de carbone - Voir la fiche
- Agents biologiques : hépatite B et C, tétanos : contact avec des déchets contaminés lors d'interventions ponctuelles dans la fosse de réception des ordures - Voir la fiche
- Procédés soudage (travaux d'entretien) - Voir la fiche
- Travail à haute température

## Maladies professionnelles

- Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels [42] "Tableau MP INRS
- Infections : hépatite B, C [45B]
- Intoxication par le monoxyde de carbone[64]

## Actions préventives

### Mesures organisationnelles

- INSTALLATION USINE INCINERATION accès, cheminement (piéton, camions de collecte), quai de la fosse de déchargement protégé par des gardes-corps. Automatisation des installations ; système de traitement des fumées efficace en aval des incinérateurs.
- ORGANISATION PREMIERS SECOURS
- PLAN PARTICULIER SÉCURITÉ PRÉVENTION SANTE (PPSPS)

### Mesures techniques

- AMENAGEMENT ERGONOMIE Poste de contrôle

- BRUIT
- RISQUE BIOLOGIQUE dératisation et désinsectisation régulière des installations.
- RISQUE ELECTRIQUE INSTALLATION consignation formalisée, en 4 phases. Dispositif d'arrêt d'urgence pour la trémie d'alimentation et l'engin de reprise. Automatisation maximale des installations.
- RISQUE MACHINE dispositif d'arrêt d'urgence pour la trémie d'alimentation et l'engin de reprise.
- TRAVAIL ISOLE ET DANGEREUX confié, après évaluation des risques, à une équipe ou à un travailleur formé, expérimenté, bénéficiant d'une surveillance constante (télésurveillance, système de ronde ou appel systématique par signal sonore/visuel, dispositif individuel d'alarme à sécurité positive relié à une centrale d'assistance) et disposant d'un moyen de télécommunication (liaison avec l'entreprise et les services de secours). Les travaux sur appareils en marche nécessitent la présence constante d'un surveillant qualifié sur le lieu de travail.

## Mesures humaines

- EPI casque, chaussures ou bottes de sécurité (semelle résistant à la chaleur), protection oculaire (écran facial, lunettes), gants, PICB, harnais antichute (si protection collective ne peut être assurée de manière satisfaisante, travaux exceptionnels non répétitifs, de courte durée n'excédant pas une journée) avec système de longe et absorbeur d'énergie.  
Vêtements de protection : tenue combinaison, ou 2 pièces veste/pantalon équipé de bandes réfléchissantes (quand intervention au niveau du quai ou fosse de déchargement), non flottant (évitant les accrochages) seront changés au moins une fois/semaine nettoyés par entreprise de préférence, ou combinaison isolante pour intervention à la chaleur (travaux sur le four).
- FORMATION INFORMATION BRUIT
- FORMATION MAINTIEN ACTUALISATION DES COMPETENCES SST
- HABILITATION ELECTRIQUE formation du personnel par un organisme compétent : UTE C 18-510 pour les électriciens, UTE C 18530 pour les exécutants non électriciens

## Surveillance médicoprofessionnelle

Surveillance médico-professionnelle : se reporter aux nuisances et à leurs fiches FAN éventuelles

## Mots-clés

BRUIT, CHALEUR, CONDUCTEUR, DECHET, DIOXINE, FIBRE MINERALE ARTIFICIELLE, INCINERATION, MONOXYDE DE CARBONE, POUSSIERE, RISQUE BIOLOGIQUE, RISQUE CHIMIQUE, SOUDAGE